

ARRÊTÉ n°6.1.2025/155

Autorisant l'organisation de la fête de fin d'année du club par l'association « Tennis Club Roquettan », le samedi 14 juin 2025 au 1691 avenue de la République de 17h00 à minuit

Le Maire de La Roquette-sur-Siagne ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

VU la demande présentée par le « Tennis Club Roquettan » représenté par Mr CHORON Brice, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser la fête de fin d'année du club, le samedi 14 juin 2025 de 17h00 à minuit au 1691 avenue de la République ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser l'organisation de ladite manifestation

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur CHORON Brice, représentant l'association « Tennis Club Roquettan », est autorisé à organiser la fête de fin d'année du club, le samedi 14 juin 2025 de 17h00 à minuit au 1691 avenue de la République.

ARTICLE 2 : Cette autorisation précaire et révoquée pourra être retirée à tout moment pour des motifs liés à l'ordre public et l'intéressée devra prendre toute mesure destinée à maintenir la tranquillité du voisinage.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Grasse
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Mandelieu
- Monsieur le conseiller municipal subdélégué à la sécurité
- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur le chef de service de la police municipale
- Monsieur le responsable du centre technique municipal
- L'association « Tennis Club Roquettan »

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire informe que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE – 18, avenue des Fleurs, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site <http://www.telerecours.fr/>.

Fait à La Roquette-sur-Siagne,
Le 16 mai 2025
p/o Le Maire,
Le 1er Adjoint
Clément THIERY

